

image not found or type unknown



Erreur facture hôtel

Par **Louxor_91**, le **10/06/2022** à **17:37**

Bonjour,

nous étions un groupe d'une quinzaine et nous nous sommes retrouvés ce week-end dans un hotel. En regard de notre nombre, nous avons réservé ce séjour et en accord avec le tenancier, lui avons versé une avance d'environ la moitié de la demi pension. Au moment du départ et de payer le solde du; surprise ! Notre avance couvrait toute la note ! L'hotelier nous a même rendu du liquide ! Sur sa facture apparait 2 virements des arrhes. Comme nous étions plusieurs à gérer ceci, nous nous sommes dit qu'effectivement nous avons versé cette avance en double. Le lendemain j'ai quand même voulu vérifier tout ceci et bingo ! L'hotelier s'est trompé ! En résumé nous lui devons entre 4 et 500€ ! Question; a t'il un délai légal pour réclamer son du ? Du que nous lui verserons si il le réclame bien sur.

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2022** à **18:18**

Bonjour Louxor.

Si je comprends bien, vous souhaitez attendre une éventuelle réaction .

Nous ne pouvons anticiper sur son attitude, mais s'il réagit, disposez vous d'une commande valant devis, pour un prix accepté par vous ?

Par **miyako**, le **10/06/2022** à **21:45**

Bonsoir,

Pour un particulier le délai légal est de 2 ans .

Cordialement

Par **janus2fr**, le **11/06/2022** à **12:01**

"Question; a t'il un délai légal pour réclamer son du"

Bonjour,
2 ans, après la dette est prescrite.

Par **Louxor_91**, le **11/06/2022** à **19:18**

Merci Janus. Mark-esp, visiblement vous avez plus interprété ma question que réellement lu ?
Mais merci quand même d'avoir pris le temps de me répondre. Merci aussi a Myiako.

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2022** à **19:41**

Peut-être....
En tout cas, pour le délai, je rejoins myiako et janus...
Si l'hôtelier se réveille dans ce délai, vous payez et ne risquez rien.